

## DETAILS PRATIQUES

### cérémonie de votre MARIAGE à l'église

**1/** Merci aux futurs époux de **bien arriver à l'heure**. Les invités eux, arriveront avec de l'avance de manière à se placer dans l'église.

**2/ Fleurs :** Il vous revient de fleurir l'église selon votre choix pour les variétés et la couleur des fleurs. Pour votre information, nous avons la chance à la paroisse de collaborer avec une fleuriste bénévole de talent que vous pouvez contacter : **Mme HELENE Le BLANC (06.42.91.85.96)**. Elle fait preuve d'un grand esprit créatif et artistique et connaît très bien „l'esprit” de l'Église. Il faut compter un budget compris entre 50 et 150 €. Si votre mariage est très modeste, vous êtes bien évidemment dispensés de cette charge. Il ne faut pas oublier non plus de prévoir un bouquet supplémentaire, destiné à être déposé en offrande à la Vierge Marie. A l'issue de la cérémonie, toutes les fleurs et tous les bouquets restent à l'église.

**3/ Musique : Orgue ou CD ou chorale...** Si vous souhaitez bénéficier des services d'un **organiste**, il convient d'avoir recours prioritairement à un de ceux de la paroisse! Voir avec eux le cachet demandé. Vous pouvez aussi choisir de passer des morceaux (sur CD) que vous aurez choisis. *Merci de les apporter au célébrant avant le jour du mariage.* **Il convient** que le type de musique choisi corresponde au caractère sacré d'une cérémonie religieuse, on veillera donc aux paroles (si chansons), le mieux étant de loin la musique classique ou sacrée. Si vous n'avez pas de CD particulier auquel vous tenez, la paroisse vous en proposera.

**4/ Photo et caméra Vidéo:** Afin de favoriser le recueillement, la prise de photo et de vidéo est **limité à UN photographe** officiel que vous aurez choisi et/ou UNE caméra non mobile. Vous pourrez prendre toutes les photos voulues avant et après la cérémonie. La désignation d'un photographe officiel permet de limiter les déplacements.

**5/ Les enfants d'honneur** sont utiles pour l'entrée et la sortie ; durant la cérémonie, on veillera à ne pas les laisser ensemble, et à les confier plutôt à leurs parents. La quête ne sera jamais confiée à des enfants mais toujours à des adultes ; si nécessaire, les bénévoles de l'église peuvent s'en charger

**6/ A la sortie** de la cérémonie, ne pas jeter des pétales de fleurs fraîches (salissant) ou du riz (blessant et gaspillage). Il serait dommage que ce moment de joie se transforme en cauchemar pour les voisins et les autres fidèles ! Nous ne pouvons pas accepter qu'à cette occasion du riz soit jeté : cela constitue un vrai scandale par le gâchis de nourriture que cela représente. Si vous teniez absolument à ce que des pétales de fleur ou de papier soient jetés, merci de prévoir des personnes pour balayer le parvis. Les bulles de savon sont souvent une solution à la fois conviviale et sans inconvénients !

❖ **Point de vue financier..**

L'Eglise ne vit que de la générosité des fidèles. L'offrande n'est pas destinée au prêtre mais à la paroisse. Dans le Var on demande une offrande (s'il y a des difficultés financières) au moins 200 euros. Ce peut être bien-sûr plus, cela dépend de votre budget et du don que vous voulez faire à la paroisse. Les dons supérieurs peuvent faire l'objet d'un reçu fiscal, ce qui vous permet d'en déduire 66% de votre impôt sur le revenu. En outre, pour l'entretien de l'Eglise, une quête est faite pendant la signature des registres ou pendant l'offertoire.

**Si vous participez seulement à la préparation de mariage:** 40 euros (livret et entretien d'un salle).

Je suis évidemment à votre disposition pour toutes explications supplémentaires ou précisions que vous jugerez utiles. Soyez assurés de mon dévouement, et de la prière de toute la paroisse pour vous et votre famille. P. Michel